



## Collaboration, prestation de laboratoire public et brevet

Par **Franck7577**, le **21/10/2014** à **16:25**

Bonjour,

Suite à la fin de les études, je me lance dans entrepreneuriat. Je souhaite réaliser un produit innovant. Dans le cadre de la réalisation de ce produit j'ai remarqué qu'un laboratoire public faisait le même produit mais mieux que moi (et depuis plus longtemps!). Je souhaite donc réaliser avec eux une collaboration ou sous traitance pour faire l'étude, les plans et la réalisation du prototype (et du produit). Je souhaite aussi breveter cette invention car mes investisseur c'est cela qui les intéressent. Sauf que on me dit que :

Comme je participe pas ou peu à l'étude je dois acheter le brevet (pourtant je paye l'étude...)

Avec le rachat du brevet je dois donner 50% du bénéfice net par produit vendu aux inventeurs... Est ce exacte? N'y a t il pas de règle pour des jeunes sociétés qui travail avec des labos publics?

Merci de m'aider pour que je sache quoi faire...

Cordialement,

Franck